

# Les interlocuteurs sociaux au cœur des enjeux économiques et sociaux bruxellois



## Brupartners : kesako ?

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, créé en 1994, change de nom à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et devient **Brupartners**.

Brupartners, organisme d'intérêt public, est l'instance principale de la **concertation** socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Brupartners est un organe paritaire qui rassemble les interlocuteurs sociaux bruxellois, à savoir un nombre égal de représentants des employeurs (banc patronal) et de représentants des travailleurs (banc syndical). Ensemble, ils constituent l'Assemblée plénière de Brupartners.

Les **2 missions** historiques de Brupartners sont les suivantes:

- Mission de **consultation** ;
- Mission de **concertation** entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement.

Les missions de Brupartners sont soutenues par une équipe administrative appelée «le Secrétariat».



## Mission de consultation

Brupartners rend des **avis**, à la demande du Gouvernement, sur tous les textes législatifs ayant une incidence socio-économique sur la Région de Bruxelles-Capitale.

Brupartners peut également se saisir de toute question jugée pertinente et importante pour le développement socio-économique de la Région et dans ce cadre, remettre des **avis d'initiative**.

Le travail d'élaboration des avis au sein de Brupartners s'organise en Commissions et Groupes de Travail thématiques :

**AFFAIRES SOCIALES-SANTÉ**  
**DIVERSITÉ LOGEMENT EMPLOI**  
**MOBILITÉ CLAUSES SOCIALES**  
**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE**  
**PAUVRETÉ FINANCES FISCALITÉ**  
**ÉGALITÉ DES CHANCES**

Les textes législatifs y sont analysés et débattus et l'avis est transmis à l'Assemblée plénière pour approbation. Les avis sont consultatifs et n'ont pas de valeur contraignante pour le Gouvernement.

L'ensemble des avis est disponible sur le [site](#) de Brupartners.



## Mission de concertation

Brupartners organise la concertation entre les **interlocuteurs sociaux** et le **Gouvernement bruxellois** sur toutes les questions ayant une dimension socio-économique.

L'objectif est de préparer l'élaboration par le Gouvernement des différents plans d'actions économiques et sociales.

Cette mission de concertation se concrétise au sein du **Comité bruxellois de concertation économique et sociale** créé en 1997.

## Missions spécifiques

Au fil des années, Brupartners s'est vu confier le secrétariat de **différentes instances** dans lesquelles sont notamment présents les interlocuteurs sociaux bruxellois :

- Chambre des classes moyennes
- Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
- Plate-forme de concertation en matière d'emploi
- Commission consultative en matière de placement
- Commission fonds de formation titres-services
- Commission consultative d'agrément des entreprises de titres-services
- Commission d'agrément pour congé-éducation payé



## Brupartners et vous

Pour engager et partager la réflexion sur des thématiques bruxelloises et enrichir le travail des interlocuteurs sociaux, Brupartners organise 10 Débats par an, publie 1 Newsletter par mois et 1 Magazine 3 fois par an.

Si vous souhaitez être tenu(e) au courant des actualités de Brupartners et recevoir ses publications, une seule adresse : [communication@brupartners.brussels](mailto:communication@brupartners.brussels).

◀

Boulevard Bischoffsheim 26  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02/205.68.68  
Fax: 02/502.39.54  
E-mail: [brupartners@brupartners.brussels](mailto:brupartners@brupartners.brussels)  
Site web: [www.brupartners.brussels](http://www.brupartners.brussels)



« L'histoire de la concertation sociale est celle d'acteurs, et d'institutions créées par ceux-ci pour matérialiser leurs compromis, dans un contexte historique particulier et par nature changeant, contexte que les acteurs subissent et transforment parfois. »

CASSIERS, I. et DENAYER, L. (2010).